



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 70892

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le problème posé par le maintien de la Voie sacrée dans le réseau des routes nationales, qui semble aujourd'hui être remis en cause par un projet de déclassement. Dénommée ainsi par Maurice Barrès et inaugurée par Raymond Poincaré en 1922, la RN 35, en effet, loin d'être seulement une route comme tant d'autres, est bien ce monument de notre mémoire nationale rappelant le lourd sacrifice de tant de nos compatriotes qui, à Verdun, ont lutté, combattu et vaincu. Persuadé que le classement de la Voie sacrée doit être maintenu, il le remercie de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur cette question. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

### Texte de la réponse

Les fonctions de desserte locale à l'échelle départementale que la RN 35 assure sont prépondérantes. Le niveau de son trafic, de l'ordre de 3 000 à 4 000 véhicules par jour, ainsi que ses caractéristiques géométriques ne la distinguent pas d'une route départementale. Cette analyse justifie aujourd'hui le transfert de cette route nationale au département. En se recentrant sur le réseau structurant constitué pour l'essentiel de voies rapides, l'Etat mettra en place une organisation radicalement différente à une échelle interrégionale permettant une gestion par axe. Cette organisation ne sera plus adaptée à la gestion qu'appelle la RN 35. Il est vrai que, entre Bar-le-Duc et Verdun, cette route est également dénommée « Voie Sacrée », avec toute la symbolique qu'une telle dénomination entraîne. C'est d'ailleurs le nom employé sur les cartes routières, le numéro de la route étant placé entre parenthèses. Ce transfert n'affecte en rien la capacité à perpétuer la mémoire et donc le rôle tout à fait éminent et stratégique qu'elle a eu lors de la Grande Guerre. Il convient donc de préserver, sur les cartes routières et la signalisation de direction, la terminologie d'usage « Voie Sacrée ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70892

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7246

**Réponse publiée le :** 27 septembre 2005, page 9073